



Service de l'Economie et du Commerce - HORECA

DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

V/correspondant : Ames Alexandra

Tel : 02 605 12 22

Courriel : aames@uccle.brussels

Ordonnance de police – Déplacement du marché de la place Saint-Job du lundi 11 mai 2026

Ordonnance de police temporaire du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à la circulation routière à l'occasion du déplacement du marché de la place Saint-Job le lundi 11 mai 2026.

Le Collège,

Vu l'organisation de la kermesse de la place de Saint-Job du vendredi 8 mai au dimanche 17 mai 2026 inclus ;

Vu le marché hebdomadaire qui se tient tous les lundis sur la place de Saint-Job de 7h à 14h ;

Qu'il y a lieu de déplacer le marché en date du lundi 11 mai 2026 ;

Attendu que la Police a émis un avis positif quant à ce déplacement ;

Considérant que la présente ordonnance de police a pour objet de répondre à une situation ponctuelle limitée à l'événement précité ;

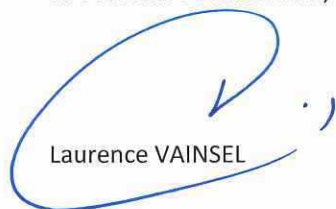
Décide d'arrêter dans le cadre du déplacement du marché de Saint-Job, l'ordonnance de police temporaire ci-après relative à la circulation routière sur le territoire de la commune d'Uccle :

Article 1 : Sera fermée à toute circulation le lundi 11 mai 2026 : le tronçon de la place de la place de Saint-Job devant les commerces, le tronçon en face de la salle omnisport et devant l'église ainsi qu'une partie de l'avenue Prince de Linge de 07h00 à 14h00 ;

Cette ordonnance sera publiée conformément aux articles 112 et 114 de la NLC et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,



Laurence VAINSEL

Le Collège,



Carine GOL-LESCOT
Bourgmestre f.f.